

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ECOFI OPTIM IMPACT
CODE ISIN : FRO013433497
FCP bénéficiant d'une protection du capital géré par ECOFI Investissements

Nom de l'initiateur | ECOFI Investissements

Site internet | www.ecofi.fr

Contact | Appelez le 01 44 89 39 35 pour de plus amples informations

Autorité compétente | L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle d'ECOFI Investissements en ce qui concerne ce document d'informations clés. ECOFI Investissements est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Date de production | 17/02/2023

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type | Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement de droit français à formule. Cet OPC bénéficie d'une protection partielle du capital

Durée de placement recommandée | jusqu'au 7.

Objectifs | L'objectif de gestion du FCP est de permettre au porteur de bénéficier du paiement d'un coupon égal à 3% appliqué à la Valeur Liquidative de Référence (i.e. le 26/03/2020) si, à l'une des 10 dates de constatation annuelle (ici la « Date de Constatation Annuelle »), la Valeur de l'indice Euronext Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5% (ci-après « l'Indice ») est supérieure ou égale à sa valeur initiale constatée le 26/03/2020 (ci- après la « Valeur Initiale ») tout en protégeant partiellement son capital à hauteur de 85% de la Valeur Liquidative de Référence à la Date d'échéance (i.e. le 28/03/2030).

Description de la formule

L'objectif du FCP est ainsi de permettre aux investisseurs ayant conservé leurs parts jusqu'à la Date d'Echéance de bénéficier de la formule (ci-après la « Formule ») ci-après décrite.

A chaque Date de Constatation Annuelle listée ci-dessous, on observe la Valeur de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale.

Dates de Constatation Annuelle :

| | | | | |
|------------|------------|------------|------------|------------|
| 22/03/2021 | 21/03/2022 | 20/03/2023 | 20/03/2024 | 20/03/2025 |
| 20/03/2026 | 19/03/2027 | 20/03/2028 | 20/03/2029 | 20/03/2030 |

Si, à chaque Date de Constatation Annuelle, la Valeur de l'Indice est supérieure ou égale à sa Valeur Initiale, alors le porteur reçoit, chaque année, pendant les 10 premières années du FCP, un coupon égal à 3% appliqué à la Valeur Liquidative de Référence.

Si les conditions ci- dessus sont réalisées, le paiement des coupons interviendra 15 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Annuelle considérée. Si la Valeur de l'Indice constatée à la Date de Constatation Annuelle considérée est inférieure à la Valeur Initiale de l'Indice, le coupon n'est pas payé et est définitivement perdu.

La Valeur de l'Indice désigne à toute date le cours de clôture de l'Indice à cette date tel que défini dans le paragraphe « Garantie ou Protection » du prospectus du FCP.

| Avantages | Inconvénients |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Le porteur bénéficie à la Date d'Echéance du 28/03/2030 d'une protection à hauteur de 85% de la Valeur Liquidative de Référence, si la Valeur Finale de l'Indice est inférieure ou égale à 85% de sa Valeur Initiale. - Le porteur bénéficie du paiement d'un coupon de 3% à chacune des 10 Dates de Constatation Annuelle, à condition que la Valeur de l'Indice constatée à cette date soit supérieure ou égale à la Valeur Initiale de l'Indice. | <ul style="list-style-type: none"> - Le versement du coupon dépend de l'évolution de l'indice. En conséquence, il est possible qu'aucun coupon ne soit versé sur la durée du cycle d'investissement. - Le porteur doit conserver son investissement jusqu'à la Date d'Echéance du 27/12/2029 pour bénéficier de la protection de 85% de la Valeur Liquidative de Référence. - L'investisseur peut à maturité subir une perte en capital dans le cas où la Valeur Finale de l'Indice est inférieure à la Valeur Initiale. S'il a souscrit sur la Valeur Liquidative de Référence, cette perte n'excèdera pas 15% de la Valeur Liquidative de Référence. - L'investisseur ne bénéficiera pas à maturité de la performance de l'Indice entre le 26/03/2020 et le 20/03/2030. - L'investisseur ne profite pas des dividendes des actions qui entrent dans la composition de l'Indice, car même s'ils sont réinvestis, l'équivalent de 5% de dividendes seront déduits chaque année. - La performance de l'Indice sera impactée négativement dans les cas où, le montant des dividendes nets réinvestis sera inférieur à 5%. |

Que se passe-t-il à l'échéance ?

Le 20/03/2030, (ci-après la « Date de Constatation Finale»), on observe la Valeur de l'Indice (ci- après la « Valeur Finale ») par rapport à sa Valeur Initiale.

Trois cas de figures peuvent se présenter et permettent de déterminer la valeur liquidative du Fonds dont bénéficiera le porteur à la Date d'Echéance :

- Cas de figure n°1 : la Valeur Finale de l'Indice est strictement inférieure à 85% de sa Valeur Initiale, le porteur reçoit 85% de la Valeur Liquidative de Référence ;
- Cas de figure n°2 : la Valeur Finale de l'Indice est inférieure ou égale à sa Valeur Initiale mais n'a pas baissé en deçà de 85% de celle-ci, le porteur reçoit la Valeur Liquidative de Référence diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice ;
- Cas de figure n°3 : la valeur finale de l'Indice est strictement supérieure à 100% de sa Valeur Initiale, le porteur reçoit 100% de la Valeur Liquidative de Référence.

Description de l'indice Euronext Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5%

La Formule du FCP est liée à l'évolution de l'indice Euronext Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5%. Il est composé de 50 valeurs de la zone Euro équilibrées, chacune représentant 1/50e du poids de l'Indice. Sa composition est revue chaque année au mois de novembre. Euronext calcule l'Indice de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie de l'Indice puis en soustrayant 5% par an sur une base quotidienne.

Le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur les 10 dernières années s'élève à 3.69%. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs. Cet indice est un indice calculé et publié par Euronext. Il est accessible sur le site d'Euronext (www.euronext.com).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'utilisation de cet indice dans ce FCP à formule ne préjuge pas d'un quelconque impact positif de la stratégie sur des problématiques liées au climat.

L'univers d'investissement du FCP est filtré en amont afin d'exclure de l'ensemble de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal, les entreprises impliquées dans la production de bombes à sous-munitions et/ou de mines anti- personnel les entreprises impliquées dans les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon. Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré :

- la gestion du FCP repose sur une gestion discrétionnaire combinant l'utilisation d'OPC, d'instruments financiers et d'instruments financiers à terme ;
- la stratégie d'investissement consiste à être exposé à l'Indice au travers d'un contrat financier, un contrat d'échange sur rendement global (ci-après un « Total Return Swap » ou « TRS ») conclu avec la contrepartie Natixis (ci-après la « Contrepartie ») qui délivrera la performance liée à la Formule contre la performance des actifs détenus dans le FCP.

Au-delà de l'échéance, le FCP adoptera, de manière transitoire, une gestion prudente. La Société de gestion pourra également décider, en application de la réglementation en vigueur, de procéder à la fusion-absorption par un autre OPC, à la liquidation, au renouvellement de la stratégie d'investissement ou proposer une nouvelle stratégie d'investissement du FCP. A défaut, et au plus tard trois (3) mois après la Date d'Echéance, le FCP sera liquidé sous réserve préalable de l'accord de l'Autorité des marchés financiers.

Affectation des revenus | Capitalisation et/ou distribution

Affectation des plus et moins-values | Capitalisation et/ou distribution

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats | Les ordres de souscriptions ou de rachats sont centralisés par le dépositaire le mercredi avant 12:00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative établie le jeudi avec règlement des ordres dans un délai de deux jours suivant le jour d'établissement de la valeur liquidative.

Fréquence de valorisation | La valeur liquidative est calculée hebdomadairement, le jeudi, à l'exception des jours de fermeture de la bourse de Paris et des jours fériés légaux français.

Investisseurs de détail visés | Cet OPC est ouvert à tous souscripteurs ayant une connaissance des marchés financiers. Ceux qui n'ont pas de connaissance ou d'expérience de base peuvent obtenir des conseils financiers indépendants avant d'investir dans cet OPC. Les investisseurs potentiels devraient être en mesure de détenir cet investissement jusqu'au 7 et devraient s'assurer qu'ils acceptent le niveau de risque indiqué par la mesure SRI fournie.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque I



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez les parts jusqu'au 7.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coputs supplémentaires importants si vous sortez avant l'échéance

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risque de contrepartie I risque d'une défaillance (par exemple faillite) de l'un des intermédiaires auxquels la société de gestion a recours au titre de la gestion de l'OPC.

Garantie I L'OPC n'est pas garanti en capital. Toutefois, les porteurs bénéficient, à l'échéance cible du 28 mars 2030, d'une protection partielle du capital, à hauteur de 85% de la valeur liquidative du 26 mars 2020, pour les parts conservées jusqu'au 28 mars 2030. Les porteurs ne bénéficieront d'aucune protection partielle du capital et prendront un risque en capital non mesurable a priori en cas de sortie anticipée.

Scénarios de performance (montants exprimés en Euros) I

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 12 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre et , intermédiaire entre et et favorable entre et .

Période de détention recommandée : 7 ans

Exemple d'investissement : 10 000 €

| Scénarios | | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée) |
|----------------------|---|------------------------------|---|
| Minimum | Ce produit prévoit une protection partielle du capital contre les aléas de marché, sous réserve de conserver les parts jusqu'au 7. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. | | |
| Tensions | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 070 € | 8 900 € |
| | Rendement annuel moyen | -9.33% | -1.65% |
| Défavorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 9 360 € | 8 900 € |
| | Rendement annuel moyen | -6.37% | -1.65% |
| Intermédiaire | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 400 € | 11 050 € |
| | Rendement annuel moyen | 13.97% | 1.44% |
| Favorable | Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts | 11 400 € | 12 010 € |
| | Rendement annuel moyen | 13.97% | 2.66% |

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Il n'est pas facile de sortir de ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si ECOFI Investissements n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

ECOFI Investissements est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des Marchés Financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement notamment en matière de fonds propres. Les fonds de l'investisseur ou les revenus de l'OPC sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de l'OPC. Par conséquent, le défaut d'ECOFI Investissements n'aurait pas d'impact sur les actifs de l'OPC.

L'OPC ne bénéficie pas d'un système d'indemnisation.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps (montants exprimés en Euros) I

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10000 EUR sont investis.

| | Si vous sortez après 1 an | Si vous sortez après 7 ans (Période de détention recommandée) |
|--|------------------------------|--|
| Coûts totaux | 175 € | 683 € |
| Incidence des coûts annuels (*) | 1.75% | 0.75% chaque année |

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2.19% avant déduction des coûts et de 1.44% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts I

| Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie | | Si vous sortez après 1 an |
|---|---|---------------------------|
| Coûts d'entrée | La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels. Nous ne facturons pas de coût d'entrée. | 54 EUR |
| Coûts de sortie | Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire. | 54 EUR |
| Coûts récurrents prélevés chaque année | | |
| Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation | 0.54% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière. | 54 EUR |
| Coûts de transaction | 0.13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons. | 13 EUR |
| Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions | | |
| Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement | Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. | 0 EUR |

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le 7 en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPC sont des supports de placement à moyen/long terme moyen / long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque semaine, les opérations de rachat sont exécutées de façon hebdomadaire. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur. En cas de sortie anticipée, avant la date d'échéance du 28 mars 2030, une commission de rachat acquise à l'OPC d'un montant de 0,50% TTC sera appliquée.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société ECOFI Investissements (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société ECOFI Investissements : veuillez contacter la société ECOFI Investissements, par courriel (contact@ecofi.fr) ou par courrier, de préférence avec A/R (ECOFI Investissements - à l'attention de la direction risques et conformité - ECOFI Investissements - Service Clients - 22 rue Joubert - 75009 Paris). Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.ecofi.fr.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

Les informations relatives aux performances passées sont disponibles sur le lien suivant : www.ecofi.fr/xxxxxxx

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées : 5 ans ou 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le lien suivant : www.ecofi.fr/xxxxxxx

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du code monétaire et financier et à la charte de médiation de l'Autorité des marchés financiers, le porteur pourra saisir, gratuitement, le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers sous réserve que (i) le porteur ait effectivement présenté une demande écrite aux services d'ECOFI Investissements et ne soit pas satisfait de la réponse d'ECOFI Investissements (ii) qu'aucune procédure contentieuse, ni aucune enquête de l'Autorité des marchés financiers, portant sur les mêmes faits ne soit en cours : madame/monsieur le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17, Place de la Bourse - 75082 Paris cedex 02 - www.amf-france.org